

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Présents : Mrs DEFER, FRANTZ, BRUNETTI, GRIVEL, BESSEJERARI, VACCANI, METZINGER, LINTZ, ANTCZAK, CARLI

Représentés par un pouvoir :

M. GAASCH par M. BESSEJERARI

M. DIETSCH par M. FRANTZ

M. TONIOLO par M. GRIVEL

M. BACCHETTI par M. DEFER

M. KEFF par M. METZINGER

Représentée par un suppléant :

Mme TOURNEUR par M. MAGNOLINI

Excusé(e)s : Mmes DESENCLOS, BOURGASSER

Mrs FERRARELLI, HYPOLITE, LAMORLETTE, BEAULATON

Absent(e)s : Mmes BOSSI, BAUCHEZ, MANGEL, MARTEL, ZATTARIN, MOCCI, MULLER, KOCKEISEN

Mrs BERNARD, SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, SONNET, RAVEL, COLIN, TAVOSO, ABERKANE, BOURET, BONASSO, LAFOND, BAUDET, SILVESTRI, DURAND, CARDAIRE, MORETTE, BLETTNER, JODEL, JACOB, COLLIN, BECQUER, SANTORO, HIRSCH, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ, BRECK, TOMC, MENGHI, NOCCHI, PETITJEAN, GRIMALDI, SCHWARTZ, CESARONI

Le Président ouvre la séance, désigne Julien BESSEJERARI comme secrétaire de séance et donne lecture des pouvoirs.

Le compte rendu de la séance de comité syndical du 20 mars 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité.



1 – Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Président indique que cette décision n'engendrera pas de dépenses supplémentaires. En effet, l'agent qui occupera ce poste fait déjà partie des effectifs de la collectivité depuis près de 3 ans en tant que chargé de la mission de développement de la redevance spéciale sur le territoire syndical. L'intéressé souhaite bénéficier d'une titularisation dans la fonction publique. La seule intégration directe possible sans concours passe par la création d'un poste d'adjoint administratif. Le Président rappelle toute la qualité du travail de l'agent concerné et ainsi propose de créer le poste d'adjoint administratif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

2 – Convention avec l'éco-organisme de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS)

Cet éco-organisme a pour objet d'assurer, auprès des collectivités en déchèterie, la collecte d'une partie des déchets ménagers spéciaux ou dangereux suite à l'agrément des pouvoirs publics. Il est important de rappeler que le début d'année 2019 a été compliqué puisque cette société a cessé d'assurer le service sur l'ensemble du territoire national, y compris sur le territoire du SIRTOM. Des discussions sont encore en cours avec les pouvoirs publics et l'association AMORCE pour faire modifier des aspects de la nouvelle convention proposée à la signature des collectivités.

Sans attendre la fin de ces négociations, le Président propose, tout de même, que le comité syndical l'autorise à signer la convention et les avenants éventuels sous réserve que ces documents assurent la conformité complète aux dispositions de l'arrêté produits et proposent une prise en charge intégrale des coûts supportés par les collectivités durant la période de suspension de l'agrément.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

3 – Rapport d'activités de l'année 2018

Conformément à la loi Barnier, le rapport d'activités de l'année 2018 du SIRTOM est présenté à l'assemblée. Le Président précise que la forme et la présentation de ce document a évolué pour qu'il soit plus lisible, plus synthétique à l'effet d'être diffusé plus largement.

Des échanges ont lieu avec l'assemblée sur des thématiques, comme la Taxe Générale sur Activités Polluantes (TGAP) et son évolution, les réflexions engagées par le Gouvernement sur la consigne des bouteilles plastiques.

Suite à ces échanges, le rapport d'activités de l'année 2018, soumis à l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.

Le Président
Alain FRANTZ



Pour information, le Président souhaite transmettre la liste des délégués présents, excusés ou représentés lors de la première séance du comité syndical, le 27/06/2019, réunion qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Présent(e)s :

Madame MANGEL, MOCCI

Messieurs SCHMITT, BERG, GAASCH, DEFER, COLIN, FRANTZ, HYPOLITE, BESSEDJERARI, VACCANI, LINTZ, DURAND, CARDAIRE, LAMORLETTE F, BECQUER, BEAULATON, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, DIDIER, MENGHI, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN, CESARONI

Représenté(e)s par un pouvoir :

M. BACCHETTI a donné pouvoir à M. FRANTZ

M. Mme DESENCLOS a donné pouvoir à M. ANTCZAK

M. MORETTE a donné pouvoir à M. CARDAIRE

M. TOMC a donné pouvoir à M. MENGHI

Excusé(e)s :

Mesdames BOURGASSER, MULLER, KOCKEISEN,

Messieurs BERNARD, SONNET, BONASSO, FERRARELLI, BRUNETTI, GRIVEL, TONIOLO, LAFOND, BAUDET, ZIMMERMANN,

Absent(e)s :

Mesdames BOSSI, BAUCHEZ, MARTEL, TOURNEUR, ZATTARIN, BLETTNER

Messieurs ZAMPETTI, BOUAFFAD, RAVEL, TAVOSO, DIETSCH, ABERKANE, BOURET, METZINGER, KEFF, SILVESTRIN, JODEL, JACOB, COLLIN, NEZ, BRECK, GRIMALDI, SCHWARTZ